



Mairie de SAINT-ETIENNE DE SAINT-GEOIRS

OBTENIR ou RENOUELER

sa **CARTE D'IDENTITÉ** et son **PASSEPORT**

UNIQUEMENT sur RDV EN LIGNE :

www.ville-sesg.com



Horaires des RV de dépôt des dossiers :

Lundi : 8h00 – 11h00

Mardi : 8h00 – 11h00 / 16h30 – 19h00

Mercredi : 12h50 / 18h10

Jeudi : 14h30 - 19h00

Vendredi : 8h00 - 11h00 / 13h30 – 16h30

Samedi : 8h00 – 10h00

Tout retard ou dossier incomplet

entraîne un second RV

Présence obligatoire du demandeur

Majeur et Mineur lors du dépôt du titre

ATTENTION : Pour tout personne majeure dont la CNI a été délivrée entre le 02/01/2004 et le 31/12/2013, la prolongation de 5 ans de sa validité est automatique. Mais tous les pays européens n'acceptent pas ce report (consultez la rubrique Service aux Citoyens/Ministère des Affaires étrangères). Si vous renouvez votre CNI avant le délai de 15 ans, vous devez prouver votre déplacement en fournissant un justificatif de voyage (copie billet d'avion/train, réservation) ou une attestation sur l'honneur + copies justificatif de domicile et CNI de l'hébergeant.

1^{ère} DEMANDE OU RENOUELEMENT CARTE D'IDENTITÉ – PASSEPORT

- J'effectue ma pré-demande en ligne : <https://passeport.ants.gouv.fr/vos-demarches> : Un numéro est délivré lors de l'enregistrement. Il sera **à imprimer et à fournir impérativement le jour du rendez-vous**.

Ou bien

- Je complète uniquement la 1^{ère} page du Cerfa 12100*02 (majeur) ou 12101*02 (mineur) avant le RV. Formulaires disponibles en mairie ou en ligne sur le site de l'ANTS

PIECES A JOINDRE A VOTRE DOSSIER

- Une photo d'identité de moins de 6 mois – Norme ISO (scan interdit)
- Carte Nationale d'Identité et/ou ancien passeport : **Originaux + copies**
- Copie intégrale de l'acte de naissance de moins de 3 mois si 1^{ère} demande, perte, vol ou péremption du titre depuis plus de 5 ans (sauf si mairie du lieu de naissance adhérente à COMEDec – site dématérialisé des actes d'état civil).
- Certificat de Nationalité Française ou Déclaration de Nationalité pour les personnes nées à l'étranger si 1^{ère} demande, perte, vol ou péremption du titre depuis plus de 5 ans.
- Divorce : Si utilisation du nom de l'ex-époux fournir **la copie** du jugement de divorce.
- Mariage/veuvage : copie originale de l'acte de mariage/décès de moins de 3 mois pour apposition des mentions épouse/veuve
- Un justificatif de domicile au nom du demandeur du titre, de moins d'un an (factures électricité, gaz, téléphone, eau, loyer non manuscrit, avis d'imposition, taxe foncière/d'habitation, assurance Responsabilité Civile). **Original + copie**
Pour les Majeurs hébergés chez leurs parents ou pour les personnes hébergées : Copies des Justificatif de domicile et carte nationale d'identité de l'hébergeant et une attestation d'hébergement.

MINEUR (Présence obligatoire du Mineur pour le dépôt du dossier)

- Justificatif de domicile + Carte d'identité du parent signataire de l'autorisation parentale. **Original + copie**
- **Si résidence alternée** : **copie** du justificatif de domicile du 2^{ème} parent + sa carte d'identité + copie intégrale du jugement de divorce ou de séparation
- **Si Utilisation nom d'usage** : Attestation d'autorisation 2^{ème} parent + copie de sa CNI
(ex : *Eléonore Martin-Durand ou Eléonore Durand- Martin*)

PERTE ou VOL

- **Perte** : déclaration en mairie de dépôt du dossier / **Vol** : déclaration en gendarmerie ou commissariat de police
Carte d'identité : **Timbre fiscal de 25€** - Tabac ou dématérialisé sur timbres.impots.gouv.fr (imprimer le QR code)

TIMBRES FISCAUX uniquement pour PASSEPORT

Majeur : 86€ / **Mineur de 15 à 18 ans** : 42€ / **Mineur de moins de 15 ans** : 17€
Timbre fiscal : Tabac ou dématérialisé sur : timbres.impots.gouv.fr (imprimer le QR code)